

**DEPARTEMENT
DU NORD****COMMUNE DE WALLERS ARENBERG*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (24) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoints, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Marc STIEVENARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Armel BISIAUX, Bénédicte COTTEL, Emile LAURENT, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Mathieu DECARPENTRY, Laurence SZYMONIAK, Catherine DEMEURISSE, Fabienne BENOIT, Dominique NICODEME, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
24

Étaient Excusés (4) : Yoann HOCHEDÉZ (procuration à Marc STIEVENARD), Aurore DUSSART (procuration à Tonino RUNCO), Bernard CARON (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 05/12/2023.

Objet : Modification de l'Autorisation de Programme de requalification du Centre-ville - Phase 2 - Construction d'un bâtiment destiné à accueillir un centre des finances publiques

Rapporteur : Salvatore CASTIGLIONE, Maire

Monsieur le Maire rappelle que lors de la construction du budget primitif 2023, une ACP avait été modifiée en vue de la réalisation de travaux pour l'opération de requalification du Centre-ville centre bourg phase 2 Construction d'un bâtiment destiné à accueillir un centre des finances publiques » sous le numéro 002/2021.

Cette procédure financière permet de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget primitif en inscrivant au budget que les sommes nécessaires au paiement des dépenses de l'année.

L'échéancier des crédits de paiements était celui-ci :

2021	38 185,75 €
2022	1 406 247,47 €
2023	428 783,02 €
TOTAL AP DEPENSES T.T.C	1 873 216,24 €

Compte tenu des décalages et des montants de marchés attribués, il convient de modifier l'échéancier comme suit :

2021	38 185,72 €
2022	1 406 247,47 €
2023	484 976,92 €
2024	41 577,80 €
TOTAL AP DEPENSES T.T.C	1 970 987,91 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** la modification de l'AP/CP n°002/2021 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.

A Wallers Arenberg, le 12 décembre 2023
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE